

<b>1<sup>ère</sup> étape</b>	<p><b>Se renseigner</b> auprès du Service Eau &amp; Assainissement de la Communauté de communes de l'Ernée au 02.49.66.10.00</p> <p>→ <b>Récupérer ce dossier d'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.</b></p>
<b>2<sup>ème</sup> étape</b>	<p><b>Faire une étude de sol</b> qui permet de définir la filière de traitement la mieux adaptée au site et tenant compte des caractéristiques du sol.</p> <p>→ <b>Une liste des bureaux d'étude compétents est disponible dans ce dossier.</b></p>
<b>3<sup>ème</sup> étape</b>	<p><b>Adresser un exemplaire du dossier</b> au Service Eau &amp; Assainissement de la Communauté de communes de l'Ernée qui vérifie la cohérence générale du projet.</p> <p>→ <b>Vous recevez alors un avis préalable qui vous autorise à commencer les travaux.</b></p>
<b>4<sup>ème</sup> étape</b>	<p><b>Réaliser ou faire réaliser les travaux</b> conformément aux prescriptions techniques précisées dans l'étude de filière et en tenant compte des éventuelles remarques du Service Eau &amp; Assainissement de la Communauté de communes de l'Ernée.</p> <p>→ <b>Avertir le service Eau &amp; Assainissement de la date de commencement des travaux.</b></p>
<b>5<sup>ème</sup> étape</b>	<p><b>Faire procéder au contrôle des travaux</b> avant la fermeture du chantier.</p> <p>→ <b>Prendre rendez-vous avec le service Eau &amp; Assainissement lorsque le chantier est engagé.</b></p>

**En suivant cette démarche et en réalisant les travaux conformément aux prescriptions techniques, vous recevrez un avis final favorable attestant de la conformité de votre installation.**

**Rappel:**

Contrôle de Conception                    100 € TTC

Contrôle de Réalisation                    100 € TTC

*Tarifs 2026 votés le 16 décembre 2025*

**Nous contacter**

Communauté de communes de l'Ernée  
Service Eau & Assainissement  
69 rue de La Querminais  
53 500 ERNÉE  
Tél.: 02 49 66 10 00  
eau@lernee.fr